

COMMUNE DE SAINT-BARAING

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

Date de convocation : 28/05/2026

Présents : M. BEAU David, Mme BEAU Émilie, M. BOURGEOIS Franck, M. CUSSEY Florian, M. MEUNIER David, Mme MICHAUD Mélanie, M. VAUDRY Pascal, Mme REVERCHON Delphine, Mme RIGAUD Émilie, M. Alexis WIOLAND, Mme Carine WIOLAND.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 35.

Mme Carnine WIOLAND a été désigné en qualité de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 21 avril 2026
2. DCM : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
3. DCM : Décision modificative n°1
4. DCM : Gestion de la salle des fêtes
5. DCM : Nomination des référents pour les commissions de la communauté de communes
6. DCM : Travaux de voirie
7. DCM : Elagage arbre Route de Chaussin
8. DCM : Volets roulants salle des fêtes
9. Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 avril 2026

Le procès verbal du Conseil Municipal du 21 avril 2026 est adopté à l'unanimité (9 voix)

2- Délibération : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Suite au renouvellement intégral de la municipalité, M. le Maire informe les conseillers qu'il convient d'établir une liste des 24 administrés à transmettre à la Direction des Finances Publiques pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs (12 membres choisis parmi les 24 noms).

Le Conseil Municipal procède à la désignation des commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs avec 11 voix pour :

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.					
1 MME	BEAU	EMILIE	10/02/1983	1 ROUTE DU PASQUIER	TF
2 M.	BOURGEOIS	FRANCK	08/09/1988	16 ROUTE DE CHAUSSIN	TF
3 M.	CUSSEY	FLORIAN	17/06/1982	9 C ROUTE DE CHAUSSIN	TF
4 MME	RIGAUD	EMILIE	08/02/1990	10 ROUTE DE CHAUSSIN	TF
5 M.	MEUNIER	DAVID	14/04/1971	7 BIS RUE DE L ETANG	TF
6 MME	MICHAUD	MELANIE	23/06/1996	7 RUE DE LA MAIRIE	TF
7 M.	VAUDRY	PASCAL	21/11/1965	4 ROUTE DE RAHON	TF
8 MME	REVERCHON	DELPHINE	30/04/1981	9 A ROUTE DE CHAUSSIN	TF
9 M.	WIOLAND	ALEXIS	12/03/1981	16 ROUTE DU PASQUIER	TF
10 MME	WIOLAND	CARINE	20/11/1983	16 ROUTE DU PASQUIER	TF
11 MME	RAVAUD	CLEMENCE			TF

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12 MME	VAUDRY	VERONIQUE	26/03/1967	4 BIS ROUTE DU PASQUIER	TF
13 M.	MICHAUD	ROBERT	04/10/1993	4 ROUTE DE CHAUSSIN	TF
14 M.	ROUSSEAU	HERVE	24/01/1991	9 ROUTE DE CHAUSSIN	TF
15 M.	CHAPELOTTE	DAMIEN	18/01/1970	2 RUE DE CHANALBAU	TF
16 M.	REVERCHON	LOIC	03/01/1967	2 TER RUE DE LA MAIRIE	TF
17 MME	VALERIANI	MARIA PIA	13/01/1963	7 RUE DE LA MAIRIE	TF
18 M.	BOURGEOIS	DAVID	10/07/1971	12 ROUTE DU PASQUIER	TF
19 MME	DODOT	AUDREY	18/02/1988	12 ROUTE DE PASQUIER	TF
20 M.	MICHAUD	DANIEL	20/05/1996	7 RUE DE LA MAIRIE	TF
21 M.	REVERCHON	Gael	14/11/1973	9 A ROUTE DE CHAUSSIN	TF
22 MME	CRETIN	CATHERINE	29/12/1964	8 ROUTE DE CHAUSSIN	TF
23 M.	PITOU	JEAN-CLAUDE	12/03/1957	9 LOT A LA COTE	TF
24 M.	PATENAT	MARC	02/05/1966	17 ROUTE DE CHAUSSIN	TF
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteur(s) de la commune	BEAU	DAVID	maire@saintbaraing.fr	06 83 55 24 40

3- Délibération : Décision modificative n°1

M. le Maire explique qu'une erreur s'est glissée dans la saisie du budget au niveau des opérations d'ordres et qu'il convient de procéder à une décision modificative n°1 pour équilibrer ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (11 voix) décide à l'unanimité de procéder aux modifications budgétaires comme suit :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	151 188,00 €	-1 206,00 €	1 206,00 €	151 188,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	151 188,00 €	-1 206,00 €	0,00 €	149 982,00 €
021/021	151 188,00 €	-1 206,00 €	0,00 €	149 982,00 €
040 Opérations ordre transf. entre sections	0,00 €	0,00 €	1 206,00 €	1 206,00 €
2804132/040	0,00 €	0,00 €	1 206,00 €	1 206,00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	151 188,00 €	-1 206,00 €	1 206,00 €	151 188,00 €
023 Virement à la section d'investissement	151 188,00 €	-1 206,00 €	0,00 €	149 982,00 €
023/023	151 188,00 €	-1 206,00 €	0,00 €	149 982,00 €
042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00 €	0,00 €	1 206,00 €	1 206,00 €
6811/042	0,00 €	0,00 €	1 206,00 €	1 206,00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	155 775,98 €	0,00 €	0,00 €	155 775,98 €
Total général des recettes d'investissement (1)	155 775,98 €	-1 206,00 €	1 206,00 €	155 775,98 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	508 088,48 €	-1 206,00 €	1 206,00 €	508 088,48 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	195 130,00 €	0,00 €	0,00 €	195 130,00 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

4- Délibération : Gestion de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réorganiser la gestion de la salle des fêtes communale afin d'assurer un meilleur suivi des réservations, de l'accueil des usagers et de la coordination des différentes utilisations de cet équipement municipal.

Il est proposé de confier cette mission à Madame Delphine REVERCHON, 2^{ème} adjointe, et Madame Audrey DODET, qui assureront conjointement le suivi administratif et l'organisation des réservations de la salle des fêtes.

Afin de permettre à Madame Audrey DODET d'assurer dans de bonnes conditions la gestion des réservations, des états des lieux et le suivi administratif afférent, il est proposé d'augmenter son temps de travail de deux heures mensuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (11 voix) :

- Décide de confier la gestion de la salle des fêtes communale à Madame Delphine REVERCHON et Madame Audrey DODET,
- Approuve l'augmentation de deux heures mensuelles du temps de travail de Madame Audrey DODET pour l'exercice de cette mission,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

5- Délibération : Nomination des référents pour les commissions de la communauté de communes

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'afin d'assurer une représentation efficace de la commune auprès de la Communauté de communes de la Plaine Jurassienne et de favoriser le suivi des dossiers intercommunaux, il convient de désigner des référents pour les différentes commissions communautaires.

Il est proposé au Conseil municipal de nommer les référents suivants :

- Commission **Territoire et Économie** : M. Florian CUSSEY
- Commission **Projets communaux et Solidarité territoriale** : M. Franck BOURGEOIS et M. David BEAU
- Commission **Environnement et cadre de vie** : M. Pascal VAUDRY
- Commission **Solidarité et service à la personne** : Mme Emilie BEAU
- Commission **Culture et vie associative et communication** : Mme Emilie RIGAUD et M. David MEUNIER

Ces référents auront pour mission d'assurer le lien entre la commune et les commissions concernées, de suivre les travaux engagés et d'en rendre compte au Conseil municipal lorsque cela sera nécessaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (11 voix) le Conseil municipal approuve la désignation des référents ci-dessus pour représenter la commune au sein des commissions de la Communauté de communes de la Plaine Jurassienne et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6- Délibération : Travaux de voirie

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la chaussée de la route de l'Étang ainsi que la voie menant à la digue en direction de Molay présentent des dégradations nécessitant la réalisation de travaux de voirie afin de garantir la sécurité des usagers et de préserver le patrimoine communal.

Dans cette perspective, plusieurs entreprises spécialisées ont été sollicitées afin d'établir des devis pour la réalisation des travaux envisagés.

Les propositions reçues ont été présentées aux membres du Conseil municipal et ont fait l'objet d'un examen comparatif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (11 voix pour), le Conseil Municipal :

- **Décide** de retenir le principe de la réalisation des travaux de réfection de la route de l'Étang et de la voie menant à la digue en direction de Molay.
- **Décide** de retenir l'entreprise Baudin Mathieu pour un montant total de 25 982 €, **Autorise** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la poursuite de ce dossier, notamment à solliciter les éventuelles subventions et à signer tout document relatif à cette opération.

7- Délibération : Elagage arbre Route de Chaussin

M. le Maire informe le conseil qu'un arbre s'est implanté entre deux propriétés et son développement important suscite des préoccupations en matière de sécurité.

Il est constaté que cet arbre, qui s'est développé au fil des années à la limite des deux propriétés, a atteint une hauteur et un volume importants. Compte tenu de ses dimensions, de son emplacement et de son exposition aux intempéries, il présente un risque réel pour la sécurité des personnes et la préservation des biens environnants.

En effet, lors d'épisodes de vents violents ou de tempêtes, la chute de branches importantes ou le renversement de l'arbre ne peuvent être exclus. Une telle situation serait susceptible de provoquer des dommages aux habitations, aux clôtures, aux véhicules situés à proximité.

Afin de prévenir tout risque d'accident et de garantir la sécurité publique, le Conseil estime nécessaire de procéder à l'abattage de cet arbre. Cette mesure apparaît comme la solution la plus appropriée au regard de son caractère dangereux et de l'impossibilité de supprimer durablement le risque par de simples travaux d'élagage.

M. le Maire présente des devis pour la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (11 voix pour), le Conseil Municipal :

- **Décide** de faire procéder à l'abattage de l'arbre,
- **Accepte** le devis de l'entreprise Pays d'Arbre pour un montant total de 2 200 €
- **Accepte** le devis de l'entreprise NP Bois pour un montant de 3 080 €
- **Autorise** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

8- Délibération : Volets roulants salle des fêtes

M. le Maire indique que les Vélux actuellement en place sur le toit de la salle des fêtes ne disposent d'aucun dispositif d'occultation, ce qui entraîne une forte luminosité et une montée en température importante à l'intérieur du bâtiment lors des périodes ensoleillées.

Afin d'améliorer le confort des usagers et de rendre la salle des fêtes plus fonctionnelle en toutes saisons, le Conseil municipal estime opportun de procéder à l'installation de volets roulants sur ces ouvertures.

A cet effet, M. le Maire présente au Conseil Municipal un devis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCÉPTE** le devis de la société Scop fermetures pour un montant de 4 545.45 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à régler cette dépense,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

9- Questions diverses

Logement communal : le locataire de l'appartement communal nous a fait part de son souhait de quitter le logement. Ce dernier sera libre début août.

Sensibilisation sur les haies : M. le maire présente l'opération Sensibilis'haie qui est une opération participative et citoyenne de plantations de haies réservée aux collectivités territoriales à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et financé par l'Office Français de la Biodiversité via le dispositif écocontribution. Il précise que les dossiers sont à déposer avant le 15 juillet 2026.

Audit PEFC : M. le Maire rappelle que la commune bénéficie de la certification PEFC et qu'à ce titre la commune fait l'objet d'un audit. Un **audit PEFC** a pour objectif de vérifier qu'une organisation respecte les exigences du système de certification PEFC, qui vise à garantir une gestion durable des forêts et la traçabilité des produits issus du bois.

Salon des acteurs publics : M. Franck Bourgeois se rendra au salon qui se tiendra le 12 juin.

Salle des fêtes : une fuite d'eau a été signalée. M. le Maire va prendre contact avec le plombier pour résoudre le problème.

Evacuation des eaux : un problème d'évacuation des eaux a été constaté suite à l'orage : contact est pris avec la SOGEDO.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23 h.



Application Intramuros

Retrouvez toute l'actualité de la commune (Comptes rendus du CM, l'agenda, l'urbanisme, les horaires de la déchetterie, etc...) via l'application Intramuros, téléchargeable **gratuitement** et sans communiquer vos données personnelles.

La secrétaire de séance
Carine WIOLAND

M. le Maire
M. David BEAU